

# Égalité de traitement pour la formation professionnelle et scolaire

Les deux tiers des travailleurs sont occupés dans les PME. Une grande partie d'entre eux ont accompli une formation professionnelle initiale: cette voie est encore aujourd'hui suivie par plus de 60% des jeunes. Les cadres ont en général une formation professionnelle supérieure et bénéficient d'un brevet, d'une maîtrise ou d'un diplôme d'une école supérieure. Ce haut niveau de compétence, que nous devons à notre système de formation professionnelle, constitue l'un de nos points forts, que ce soit en Suisse ou sur le plan international. Notre tâche et celle des associations professionnelles, responsables du développement qualitatif de leurs formations initiales et continues, est de maintenir cet atout et de le renforcer.

## Les PME souhaitent davantage d'investissement dans la FRI

La formation, la recherche et l'innovation (FRI) revêtent une importance cruciale pour les PME, puisque de ces trois domaines dépend notre compétitivité ainsi que notre capacité à maintenir et à créer des emplois. L'Union suisse des arts et métiers (Usam) se devait donc de réagir lorsque, durant l'été 2006, le Conseil fédéral laissa entendre qu'à partir de 2008, il n'augmenterait que de 4,5% par an les investissements consacrés à la FRI et qu'il voulait de plus fortement réduire la part de la Confédération aux coûts de la formation, fixée dans la nouvelle loi sur la formation professionnelle (nLFPr) ainsi que dans la loi sur les hautes écoles spécialisées (HES). Lors d'une conférence de presse tenue avec les représentants des cantons et les partenaires sociaux, nous nous sommes donc opposés à ce non-sens. Le Parlement nous a soutenus: le Conseil fédéral prévoit désormais une hausse budgétaire annuelle de 6% pour l'ensemble de la FRI et renonce aux modifications légales dont il nous avait «menacés». Néanmoins, le combat concernant la répartition entre les domaines n'en est pas pour autant terminé.

## L'application de la nLFPr se fait avec peine

Les professions artisanales traditionnelles n'échappent pas aux progrès technologiques, qui posent de grands défis à tous. Si, dès 2004, l'application de la nLFPr a beaucoup amélioré les conditions-cadres, elle a aussi rehaussé les exigences posées aux intervenants. C'est ainsi que les formateurs, les entreprises et les experts aux examens ainsi que les organisations



**Christine Davatz-Höchner**

Vice-directrice de l'Union suisse des arts et métiers (Usam), responsable des domaines de l'éducation et de la formation, Berne

du monde du travail (OrTra) et les autorités y ont consacré beaucoup de temps et d'argent. Le nouveau système de financement – participation de la Confédération versée aux cantons sous forme de forfaits et dans quelques cas exceptionnels directement aux OrTra – doit être introduit en 2008. Les cantons procèdent actuellement aux adaptations nécessaires, bien que leurs finances soient souvent dans un état critique.

Dans le domaine de la formation professionnelle supérieure – par exemple, pour les cours préparatoires aux examens professionnels et des HES –, il est difficile d'obtenir un soutien pourtant nécessaire. Après l'adoption par 86% des voix des nouveaux articles constitutionnels sur la formation le 21 mai 2006, cette situation est inacceptable!

## Les hautes écoles et la formation professionnelle ne bénéficient pas des mêmes droits

En 2003, 15% (520 millions de francs) des moyens financiers consacrés à la formation par la Confédération ont été investis dans la formation professionnelle initiale et supérieure, alors que 82% (2896 millions) ont été consacrés au domaine des hautes écoles. La disproportion est encore plus grande si l'on compare les dépenses de la Confédération et celles des cantons pour la formation professionnelle supérieure et le domaine des hautes écoles. Alors que cantons et Confédération ont dépensé au total 240 millions de francs pour la formation professionnelle supérieure, 6383 millions sont revenus au domaine des hautes écoles, soit 3,6% des crédits pour la première et 96,4% pour le second. Rappelons qu'en 2004 les diplômes de la formation professionnelle supérieure ont représenté 40% de tous les titres du degré tertiaire.

Les pouvoirs publics ne participent donc guère aux coûts de la formation professionnelle supérieure, bien que celle-ci soit d'une importance capitale pour notre économie. La Confédération ne doit pas continuer de se dérober à sa responsabilité, mais au contraire s'engager davantage, y compris sur le plan financier. Vanter la qualité de notre formation professionnelle uniquement le jour du 1<sup>er</sup> août ne suffit pas!